



## 70455 - Que peut faire le musulman devant la divergence de vues des ulémas à propos de l'appréciation du degré d'authenticité d'un hadith?

---

### question

Que pouvons nous faire quand les opinions des spécialistes du hadith divergent propos de l'authenticité ou de la faiblesse d'un hadith traitant du culte?

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Premièrement, il n' y a aucune divergence au regard des ulémas entre les divergences de vues opposant des ulémas sur l'appréciation des hadiths et les divergences de vues qui les opposent à propos des questions de droit musulman. Car le fait de déclarer un hadith authentique ou faible résulte d'un effort d'interprétation personnel. Or un tel effort varie en fonction du degré de connaissance de chaque uléma par rapport à l'état des rapporteurs ( des hadith) et des voies par lesquelles le hadith est rapporté. Les uns peuvent connaître un aspect de l'état d'un rapporteur qui échappe à d'autres. De même, un uléma peut découvrir des éléments qui corroborent un hadith et que d'autres n'ont pas pu découvrir. D'où la diversité de leurs appréciations. Parfois des ulémas connaissent tous la biographie d'un rapporteur et les voies de transmission d'un hadith. Mais leurs divergences de vues relatives à l'appréciation du degré d'authenticité du hadith provient de l'effort d'interprétation de chacun pour juger l'état du rapporteur et la meilleure des voies de transmission, la plus exempte de rareté et d'autres causes de faiblesse.

L'imam at-Tirmidhi dit : **De grands ulémas ont eu des divergences à propos de rapporteurs que les uns jugent faibles ( et les autres sûrs) comme ils ont eu des divergences de vues dans d'autres domaines du savoir.** Voir Sunan at-tirmidhi, 5/756, le chapitre intitulé al-ilal situé dans la dernière partie des Sunan.



Expliquant les causes des divergences de vues des ulémas, cheikh al-Islam Ibn Taymiyya a dit : « La troisième cause consiste dans la croyance par l'un d'entre eux de la faiblesse d'un hadith sur la base d'un effort d'interprétation personnel contesté par d'autres et sans tenir compte d'une autre voie de transmission du même hadith, et sans se soucier de savoir si un autre peut avoir raison ou si lui et d'autres peuvent avoir raison, selon l'opinion qui dit que tout savant qui mène un effort d'interprétation a raison. Cela est dû à des causes parmi lesquelles figure le fait qu'un uléma juge un rapporteur faible alors qu'un autre le juge sûr. Car la connaissance des hommes est une vaste science. Celui qui juge le rapporteur faible peut avoir raison pour avoir découvert dans le rapporteur une cause de manque de crédibilité. L'autre aussi peut avoir raison car il sait que ce qui est considéré comme une cause de manque de crédibilité ne l'est pas, soit parce qu'il relève d'une catégorie de causes non incriminante ou parce que l'incriminé avait une excuse. Voilà un vaste domaine. Les ulémas qui s'occupent de la critique des rapporteurs des hadiths ont des points de convergence et des points de divergence au même titre que les autres ulémas qui s'occupent d'autres disciplines. Parmi les causes de différence d'appréciation figure encore le fait qu'un uléma croit qu'un rapporteur n'a pas entendu le hadith rapporté de a personne citée comme source directe alors qu'un autre uléma croit qu'il l'a bien entendu de cette personne en se fondant sur des raisons bien connues qui lui donnent une telle conviction. Figure encore parmi les causes le fait que a rapporteur ait connu deux états: un état de sérénité et un état de perturbation. C'est le cas d'un homme qui est parfois en bute à des troubles de mémoire ou de quelqu'un dont les livres sont brûlés.

Les hadiths qu'une telle personne rapporte quand elle conserve sa pleine sérénité sont authentiques et ceux qu'elle rapporte alors qu'elle est en bute à des troubles (de mémoire) sont faibles. Un uléma peut ne pas savoir dans lequel des états le rapporteur a rapporté un hadith alors qu'un autre uléma sait , lui, que le rapporteur a transmis le hadith sereinement.

Parmi les causes de différence d'appréciation des hadiths figure aussi l'oubli: un rapporteur oublie avoir rapporté un hadith ou conteste l'avoir transmis à quelqu'un. Ce qui peut amener un critique à croire que ce reniement constitue une cause qui justifie le rejet d'un hadith. Un autre peut penser qu'un tel hadith peut être retenu et utilisé comme argument. Cette question est bien



connue. Il existe d'autres causes en dehors de celles citées. Voir Madjmou' al-Fatawa, 20/240-242. Citation résumée.

Deuxièmement, quant à l'attitude du musulman à l'égard de la divergence de vues opposant des ulémas sur l'appréciation du degré d'authenticité d'un hadith, elle est celle-là même qu'il doit adopter face à la divergence de leurs opinions sur des questions de droit musulman; s'il est en mesure de juger l'une des opinions plus crédible, qu'il le fasse. S'il n'est pas habilité à le faire, qu'il suive l'une des opinions. Mais alors, il doit préférer l'opinion de l'uléma le plus pieux et le mieux informé sur la question controversée. Il ne suffit pas que celui dont on préfère l'opinion soit un juriste ou un jurisconsulte ou un exégète, car il faut plutôt qu'il soit un spécialiste de la critique du hadith, imbu des règles de l'appréciation du degré de l'authenticité ou de la faiblesse d'un hadith. C'est-à-dire la science du hadith. Il n'y a aucun inconvénient, une fois cette précaution prise, à suivre une opinion. Si l'on estime un hadith authentique parce que celui dont on a préféré l'opinion le déclare comme tel et si le hadith contient une disposition égale, on doit l'appliquer. Si, en revanche, le hadith était jugé faible, il n'y aurait aucun inconvénient à ne pas l'appliquer par celui qui adhère à un tel jugement.

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : **S'il y a discordance entre les avis, les sermons et conseils émis par des ulémas, par exemple, on doit choisir les avis, conseils et sermons de celui qui paraît plus proche de la vérité, compte tenu de son savoir et de sa piété.**

Liqaa al-Bab al-Maftouh, Liqaa 46, Question 1136. Voir la réponse donnée à la question n° [22652](#) qui contient l'explication de l'attitude juste devant la divergence des vues des ulémas.

Allah le sait mieux.